

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- MODALITES DE LA COMMANDE :

- Toute commande ne sera définitive qu'à partir du moment où le devis sera signé par les 2 parties : client et traiteur, avec la mention « Bon pour accord ».
- Toute commande sera validée à partir d'un montant minimum de 60€.

2- ACOMPTE :

Aucune commande ne sera prise en compte sans le versement d'un acompte égal à 35% du prix total net du devis accepté et signé par le client et ce, au plus tard 3 semaines avant la date de la manifestation.

3- PAIEMENT SOLDE FACTURE :

- Le solde de la facture devra être réglé à réception de la commande sauf pour les règlements par virement bancaire qui devront être effectués au plus tard à J-1.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts de retard, calculés sur le taux de base bancaire majoré de 2 points.

4- MODALITES DE REGLEMENT :

Les modes de règlement acceptés sont le paiement par carte bancaire, par smartphone, en espèces ou par virement bancaire.

5- MODIFICATION DE COMMANDE :

- Le client devra arrêter définitivement par écrit son choix en matière de prestation alimentaire, au minimum 2 semaines avant la date de la manifestation pour un nombre inférieur à 100 convives et au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation pour un nombre supérieur à 100 convives.
- Le client confirmera, par écrit, le nombre définitif de convives au plus tard 2 semaines avant la date de la manifestation, ce nombre servant de base minimum de facturation même si le nombre de convives est inférieur le jour de la manifestation.
- Le traiteur ne sera pas tenu pour responsable des éventuels désagréments liés à un préavis insuffisant de la part du client.

6- PRIX :

Le prix de nos devis sont fermes.

7- RECLAMATION :

Aucune réclamation postérieure à la manifestation sera recevable.

8- LIVRAISON :

- Une fois la commande livrée ou récupérée directement par le client, le traiteur décline toute responsabilité en cas de détérioration ou incident pouvant impacter les denrées alimentaires prévues pour la manifestation.
- La livraison est offerte pour toute commande supérieure à 600€ ainsi que sur Béthune.
- Pour toute commande inférieure à 600€, la livraison sera facturée 0,15€/km dans les 20 kms aux alentours de Béthune et 0,35€/km au-delà des 20 kms.

9- PRESTATION DE SERVICE EN SALLE :

En cas de service en salle, le traiteur doit être informé du nombre exact de convives au plus tard 3 semaines avant la date de la manifestation afin de pouvoir prévoir le personnel suffisant. A défaut le traiteur se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect de ce délai.

10- CAS DE FORCE MAJEURE :

Dans le cas de force majeure (grève – incendie – manifestation - incident climatique), les retards éventuels le jour de la livraison n'entraineront pas à l'égard du client, le versement quelconque de dommages et intérêts.

11- HYGIENE :

- Par mesure d'hygiène, aucune marchandise ne peut être, reprise, échangée ou quitter le lieu de la réception.
- Dans le cas où le client introduit sur le lieu de réception des marchandises, la responsabilité du traiteur en matière d'hygiène devient caduque.

12- FRAIS ANNEXES :

- En cas de matériels (conteneurs, plateaux, saladiers, décoration...) mis à la disposition du client lors de la manifestation, une caution non encaissée lui sera demandée.
- En cas de dommages causés au matériel mis à disposition ou de manquants, la caution sera encaissée par le traiteur.
- Le matériel mis à disposition doit être nettoyé et rendu propre, si ce n'est pas le cas le traiteur se réserve le droit d'encaisser la caution.

13- ASSURANCES :

- Le client souscrira les polices d'assurance nécessaires pour couvrir l'ensemble des effets et matériels mis à disposition contre tous dommages, y compris le vol pendant toute la durée de la manifestation ainsi que pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis des tiers.
- Le traiteur décline toute responsabilité en cas de dommage affectant les dits effets et matériels.

14- DROITS D'AUTEUR :

Toute manifestation, à caractère musical, doit faire l'objet au préalable d'une déclaration de l'organisateur ou du client auprès de la SACEM (Société des Auteurs – Compositeurs - Editeurs de musique)

15- RESILIATION DE LA COMMANDE :

- Toute résiliation de la commande entraînera l'acquisition définitive par le traiteur de l'acompte de confirmation versé par le client.
- De plus, toute résiliation effectuée à moins de 5 jours avant la date de la manifestation, entraînera le règlement par le client du montant total de la facture.

16- PARTENAIRES :

Le traiteur décline toutes responsabilités en cas de litige avec l'un ou plusieurs de ses partenaires.

17- LITIGE :

- Dans le cas de litige, l'attribution de compétences sera faite au tribunal de Béthune.
- Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et déclare les accepter sans réserve.